Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260326-202609-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 22 Mars à dix heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code Général des collectivités territorial (CGCT), s'est réuni à la Mairie le Conseil Municipal de la commune de PLOMODIERN, commune de PLOMODIERN,

Date de Convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :
Joël BLAIZE,
Laure-Anne KÉRISIT,
Gilles FÉREC,
Dominique MIGNON,
Alain PLAUD,
Corinne FLOC'H,
Alain JOLEC,
Nicole BOURHIS,
Patrick PHILIPPE,
Anne-Laure MEUDEC,
Philippe PLOUZENNEC,
Marine HILLION,
Damien LE BRIS,
Estelle ALLAIN,
Fabrice MARCHADOUR,
Nathalie JAVELLE,
Gwladys GOUDON,
Eddy DEBIEU,
Amélie THÉBAULT.

Mme Laure-Anne KÉRISIT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT) :

2026-09
Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Laure-Anne KÉRISIT a été désignée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

le doyen de l'assemblée rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire.
Il est procédé à un appel à candidature, puis il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212901722-20260326-202609-DE

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présent s à l'appel n'ayant pas pris part au vote	19
Nombre de votants	19
Nombre de suffrages blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	10

Le candidat a obtenu :

Nom du candidat	Nombre de voix en chiffre	Nombre de voix en lettre
Joël BLAIZE	16	seize

Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Joël BLAIZE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et immédiatement installé.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE — LA SECRETAIRE

Joël BLAIZE — Laure-Anne KÉRISIT